



Préfecture de la Vendée
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020

Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/46

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Mouzeuil-Saint-Martin

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention d'action foncière entre la commune de Mouzeuil-Saint-Martin et l'EPF de la Vendée en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le -5 OCT. 2020

Le Préfet de la Vendée

Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Anne TAGAND